

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2018

Premier tour par secteur et par division :

- Division N2 :

○ Poule N2 A :

Même règlement que le championnat de France des clubs LIVRET FFA p43- sauf :

1101.4 CLUBS QUALIFIES :

A66	ECL Albi	UAO31	Montauban A	A632	Blagnac SC	A11	Tarbes PA

1102.4.5 et 6 Aménagement des premières barres au saut en hauteur et au saut à la perche

1102.4.7 Aménagement des planches de triple saut

1108.3 Les pénalités financières sont ramenées à 30 € par jury manquant.

ATTENTION

- Présence de 2 juges fédéraux au minimum et d'un juge de 30ans ou moins.
- Nombre minimum de huit athlètes (hommes et femmes confondus) pour présenter une équipe.
- Qualification des athlètes : licence en règle au plus tard le samedi 5 mai 2018.
- Ne pourront participer que les athlètes possédant une licence « compétition ».
- Classement : aux points d'après la table figurant dans le logica (dernière version FFA à jour).
- Le classement est uniquement mixte (addition de toutes les cotations des performances féminines et masculines).
- Application de la règle des bonus pour le 2°tour à la suite du classement du 1° tour
- Jury : Sept membres de jury par équipe engagée :

2 officiels Fédéraux, 4 Régionaux (dont au moins 5 juges de concours) et 1 juge (au minimum officiel régional) de 30 ans ou moins qui ne peut pas être un jeune juge.

Aucune réclamation à posteriori concernant cette compétition ne pourra être prise en considération

Forfait : Rétrogradation en Régionale

○ *Poule N2 B*

Même règlement que le championnat de France des clubs LIVRET FFA p43- sauf :

1101.4 *CLUBS QUALIFIES* :

<i>Tarn SA</i>	<i>AC Auch</i>	<i>SATUC 2</i>	<i>S Rodez</i>	<i>ASSPVergèze</i>	<i>US Carmaux</i>	<i>APA 65</i>	<i>CA Balma2</i>

1102.4.6 et 6 Aménagement des premières barres au saut en hauteur et au saut à la perche

1102.4.7 Aménagement des planches de triple saut

1108.3 Les pénalités financières sont ramenées à 30 € par jury manquant. aucun juge fédéral n'est exigé mais un minimum de 2 juges diplômés au moins régional, plus 4 diplômés de niveau départemental et un juge de 30 ans ou moins (possibilité que ce soit un jeune juge diplômé). Les qualifications sont celles qui apparaissent au SIFFA le jour de la compétition.

Aucune réclamation à posteriori concernant cette compétition ne pourra être prise en considération

Forfait : Rétrogation en Régionale

Bonus idem N1 :

Au sein de chacune des poules de Clubs constituées pour le 2^e Tour, il est procédé, à l'issue du 1^{er} Tour, à un classement des 8 Clubs concernés par comparaison du total des points obtenus lors du 1^{er} Tour. En fonction de ce classement, les Clubs se voient attribuer les points de bonus suivants : 1 000 points au 1^{er}, 900 points au 2^e, 800 points au 3^e, etc...et 300 points au 8^e. Ces points de bonus seront pris en compte dans le total des points réalisés lors du 2^e Tour.

- Division Régionale :

- Division régionale 1 disputée par secteur au 1^o tour
- Participation possible pour tous les clubs de la LAO sous réserve d'engagement auprès de la Ligue avant le 1^o janvier 2018. Un club qui déclarerait forfait pour la N2 ne peut pas se présenter en division régionale.
- Règlement : identique au règlement national interclubs sauf :

1102.2.1 Participation d'un athlète par épreuve sur le programme du championnat de France des clubs

1104.2 6 mutés/étrangers au maximum

1108.3 4 licenciés doivent participer au jury de la compétition dont au moins 2 sont titulaires d'un diplôme d'officiel de la FFA. Les pénalités financières sont ramenées à 30 € par jury manquant. Les qualifications sont celles qui apparaissent au SIFFA le jour de la compétition.

Aucune réclamation à posteriori concernant cette compétition ne pourra être prise en considération

- Division régionale 2 disputée par secteur au 1° tour
- Participation possible pour tous les clubs de la Ligue sous réserve d'engagement auprès de la Ligue avant le 1° janvier 2018. Un club qui déclarerait forfait pour la N2 ne peut pas se présenter en division régionale.
- Règlement particulier à la division « régionale 2 »

Utilisation du règlement de l'interclubs promotion jeunes national, adapté à la mixité (Hommes et Femmes) autorisant un athlète par épreuve soumis à la réglementation de la catégorie « senior » (hauteur des haies et masses des engins de lancers)

Registre des épreuves et participations : un club participant en poule régionale pourra présenter un athlète par épreuve (et une équipe de relais) sur le programme suivant :

Masculins : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110m haies, 400m haies, 3000m steeple, Marche 5000m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids, disque, marteau, javelot et 4 x 100m.

Féminines : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 100m haies, 400m haies, Marche 3000m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids, disque, marteau, javelot et 4 x 100m.

Le système informatique prendra en considération 26 résultats en tenant compte de la ventilation suivante :

- 2 épreuves dans le groupe sprint (100, 200, 400) pour les masculins
- 2 épreuves dans le groupe sprint (100, 200, 400) pour les féminines
- 1 épreuve dans le groupe haies (110 haies, 400 haies) pour les masculins
- 1 épreuve dans le groupe haies (100 haies, 400 haies) pour les féminines
- 3 épreuves dans le groupe ½ fond masculin (800, 1 500, 3000, 3000m steeple, marche)
- 3 épreuves dans le groupe ½ fond féminin (800, 1500, 3000, marche)
- 3 épreuves dans le groupe lancers pour les masculins
- 3 épreuves dans le groupe lancers pour les féminines
- 3 épreuves dans le groupe sauts pour les masculins
- 3 épreuves dans le groupe sauts pour les féminines
- et au relais 4 x 100m (un relais masculin et un relais féminin).

Ce qui donnera un nombre de 26 cotations maximum (à la table figurant dans le Logica) sur lequel sera établi le classement du Championnat de France des Clubs de Division Régionale.

- ✓ Participation des athlètes : seuls les athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters peuvent participer à cette compétition. Les Cadets ne pourront pas prendre part au 3000m steeple.
- ✓ Possibilité de doubler : un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours ; il pourra en outre prendre part au relais. Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses
- ✓ Règlement technique des épreuves : Disposition commune au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers : quel que soit le nombre d'équipes présentes tous les concurrents ont droit à 6 essais.
- ✓ Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers autorisé sera de 4.
- ✓ Jury :
 - Quatre membres de jury par équipe engagée dont deux officiels (fédéral, régional, départemental, ou jeune juge),
 - Ces jurys doivent être licenciés pour leur club la veille de la compétition. Leur qualification est celle figurant au SI-FFA.
 - Les officiels peuvent prendre part en tant qu'athlètes à cette compétition, sous réserve d'être remplacés durant leur épreuve par un juge de même niveau.
 - Pénalités par membre de jury manquant : 250 points table + 30 €.
- ✓ Qualification des athlètes : licence en règle au plus tard la veille de la compétition. Ne pourront participer que les athlètes possédant une licence « compétition ».
- ✓ Classement : aux points d'après la table (table en vigueur pour le Championnat de France des Clubs de Nationale). Le classement est uniquement mixte (addition de 26 cotations suivant la ventilation indiquée ci-dessus).

Les engagements :

Envoi de la composition prévisionnelle des équipes : par mail à secretariat.lao@orange.fr en utilisant uniquement le fichier transmis par la LAO et en respectant les délais édictés par la LAO.

Épreuves aménagées :

Planches de Triple Saut :

- ✓ Triple saut Féminin
 - Planches possibles à 7, 9 ou 11m pour toute la durée du concours,
 - Le concours débutera avec les athlètes ayant choisi de sauter à partir de la planche située à 7m, puis avec ceux ayant opté pour la planche implantée à 9m et se terminera par ceux qui sauteront à partir de 11m.
- ✓ Triple saut Masculin
 - Planches possibles à 9, 11 ou 13m pour toute la durée du concours,

○ Le concours débutera avec les athlètes ayant choisi de sauter à partir de la planche située à 9m, puis avec ceux ayant opté pour la planche implantée à 11m et se terminera par ceux qui sauteront à partir de 13m.

1103 Pour les courses en couloirs et le 800m, les séries seront établies d'après les performances d'engagement issues du bilan de la saison précédente. Les courses de ½ fond à partir du 1500m regrouperont tous les concurrents.

1104 Les montées de barre seront les suivantes :

Hauteur des Féminines : 1m20 puis de 5 en 5 cm pour le reste du concours.

Hauteur des Masculins : 1m35 puis de 5 en 5 cm pour le reste du concours.

Perche Féminines : 1m60 puis de 20 en 20 cm jusqu'à 3m30 puis de 10 en 10 cm.

Masculins : 2m puis de 20 en 20 cm jusqu'à 4m20 puis de 10 en 10 cm.

Chaque concurrent pourra demander une hauteur de barre inférieure à la première barre. Cette barre sera un multiple de 10 pour la hauteur ou de 20 pour la perche.

○ Pour toutes les compétitions, classement aux points par la table contenue dans LOGICA dernière version éditée par la FFA.

Deuxième tour par division :

- Division N2 :

Une finale N2A.

Une finale N2B.

- Division Régionale :

Une finale Régionale 1 à 8 clubs

Une finale Régionale 2 à 10 clubs

Les clubs inscrits en R1 non retenus pour la finale R1 sont autorisés à participer à la finale régionale 2

Même règlement que pour le premier tour.

✓ Règlement :

○ Tout forfait doit être signalé à la ligue avant la date fixée par la LAO.

○ Une seule équipe du même club dans la même division.

○ Tout forfait non justifié, intervenant après cette date, sera pénalisé au club par une amende de 120€.

✓ Composition d'Equipes :

○ Envoi de la composition des équipes à secretariat.lao@orange.fr, en utilisant le fichier prévu à cet effet avant la date fixée par la LAO.

○ Confirmation de la composition de l'équipe 45 minutes avant le début de la compétition.

✓ Qualification des athlètes :

○ Licence en règle à la veille de la compétition.

○ Ne pourront participer que les athlètes possédant une licence « compétition ».

INCIDENCES sur la compétition 2019 etc...

- Division N2

Le dernier de la poule N2A descend en poule N2B pour la saison suivante

Le premier de la poule N2B accède en poule N2A pour la saison suivante

Le dernier de la poule N2B descend en division REGIONALE 1 pour la saison suivante

En cas de descente de clubs N1, les clubs les moins bien classés de la division N2 poule A sont rétrogradés en poule B pour la saison suivante et les clubs les moins bien classés de la division N2 poule B sont rétrogradés en division régionale 1 pour la saison suivante.

En cas d'accession d'un club N2 à la division N1, les clubs les moins bien classés de la division N2 poule A ne sont pas rétrogradés en poule B pour la saison suivante et les clubs les moins bien classés de la division N2 poule B ne sont pas rétrogradés en division régionale 1 pour la saison suivante.

Un club forfait à la finale ne sera pas autorisé à participer à la division N2 en 2019
Tout forfait d'un club de N2A ou B ou régionale 1 à l'un des 2 tours entraîne sa rétrogradation en régionale 2 l'année suivante.

Division REGIONALE

Le premier de la division 1 accède en N2B pour la saison suivante

Le dernier de la finale regionale1 descend en division 2 pour la saison suivante

Le premier de la division 2 accède en division 1 pour la saison suivante

Tout point de règlement non prévu dans le présent règlement sera traité par la
CSO d'Occitanie.